

Tarifs Centre culturel
septembre 2020 / juin 2021

CARTE D'ADHÉRENT (familiale)	9 €	9 €
Habitants de Ploufragan	tarif plein	tarif réduit (²)
École de musique		
Eveil musical (6 ans)	138,00 €	88,50 €
Parcours instrumental (7-8 ans)	138,00 €	88,50 €
Formation musicale seule	114,00 €	73,50 €
Instrument + formation musicale jeunes Classe de chant jeunes	244,50 €	151,50 €
Instrument + formation musicale adultes Classe de chant adultes	372,00 €	231,00 €
Pratiques collectives adultes (percussions, orchestre, fanfare, groupe rock)	153,00 €	99,00 €
Pratiques collectives jeunes (percussions, orchestre, fanfare, groupe rock)	114,00 €	73,50 €
Groupe vocaux adultes : La Chanterelle, Soléa	84,00 €	-
Groupe vocal enfant	78,00 €	-
Location instrument jeunes (Flûte traversière, clarinette et trompette)	99,00 €	-
Location instrument adultes (Flûte traversière, clarinette et trompette)	199,50 €	
Habitants d'une autre commune (¹)		
Droit d'inscription école de musique cours collectif	264,00 €	-
Droit d'inscription école de musique cours individuel	957,00 €	-
Autres activités		
Eveil artistique (4,5 et 6 ans)	138,00 €	88,50 €
Eveil à la danse (5 ans)	138,00 €	88,50 €
Arts plastiques et ateliers BD (cotisation + matériel) jeunes	177,00 €	111,00 €
Arts plastiques et ateliers BD (cotisation + matériel) adultes	225,00 €	139,50 €
Danse Modern Jazz jeunes	156,00 €	100,50 €
Danse Modern Jazz adultes	190,50 €	118,50 €
Théâtre enfants et ados	162,00 €	103,50 €

¹ Pour les habitants des communes qui n'apportent pas d'aides financières à leurs résidents tel que prévu par le projet culturel de St Brieuc Agglomération

² Tarif réduit réservé aux Ploufraganeis

Quand s'inscrire ?

A partir de la mi-juin pour l'année suivante

Pour s'inscrire à l'École de musique, il vous faudra présenter un justificatif de domicile. La carte familiale d'adhésion (9 €/an) au Centre culturel est indispensable pour pratiquer une activité. Elle donne droit aux familles de bénéficier des tarifs réduits sur les spectacles organisés par le Centre culturel.

Règlement

Règlement de l'année à l'inscription par chèque bancaire, espèces, chèques vacances ANCV ou tickets loisirs de la CAF.

Possibilité de règlement au trimestre uniquement par prélèvement automatique (fournir un RIB).

Réduction accordée aux familles nombreuses ploufraganeis pour l'inscription d'un troisième enfant à une activité artistique.